

# ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE DE NIVEAU JAUNE POUR LE PHÉNOMÈNE VAGUES SUBMERSION

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour le phénomène suivant en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par :

- METEO-France

Les horaires des périodes à risque sont synthétisées dans les bulletins météo



**Situation générale** : La dépression "ex-ERIN" située au large de l'Irlande est accompagnée de vents très forts, générant une longue houle d'ouest à nord-ouest.

**Phénomène Vagues Submersion**: Une longue houle de nord-ouest se propage jusqu'en entrée de Manche et le long de la façade Atlantique.

Cette houle est puissante et rare en cette saison. D'autre part, avec des coefficients de marée de 89/86

pour la journée de mardi, les niveaux d'eau sont relativement élevés.

Le long du littoral, la conjonction des forts déferlements et des niveaux d'eau prévus risque d'engendrer des <u>submersions</u>, par franchissements de paquets de mer, aux zones exposées. Le risque est plus marqué au moment de la pleine mer.

### Horaires de marées :

Pleine-mer à Brest mardi vers 7h40 (coef. 89) et vers 20h00 (coef. 86)

#### **CONSIGNES**

## Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :

- → Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
- → Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
- → Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
- → Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- → Alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,
- → Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.

## Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

De prendre connaissance des bulletins de prévision ci-joints et de vous informer régulièrement sur :

- → La Météo : www.meteofrance.com
- → Les Crues : http://vigicrues.gouv.fr
- → Les Conditions de circulation : <u>www.bison-fute.gouv.fr</u> , <u>http://www.finistere.fr/Inforoute29</u>
- → Les Vagues: (prévisions de hauteurs, fréquences et directions): <a href="http://data.shom.fr">http://data.shom.fr</a> (en sélectionnant les rubriques suivantes: données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues: hauteur significative et direction de la mer) ou bien <a href="http://marc.ifremer.fr/resultats/vagues">http://marc.ifremer.fr/resultats/vagues</a>

De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Fait à Quimper le 25 août 2025

Le préfet, Pour le préfet, L'adjoint à la cheffe du SIDPC

Benjamin LECUP